

Concept de protection Compétition Pony Mounted Games le 27.06.2021

1ère manche du championnat suisse 2021

Lieu : Tscheppach, commune de Buchegg, canton de Soleure

Version : 02

Créateur: Adrian van der Floe, OK Chief

Coronavirus- COVID-19 :

Les restrictions continueront à s'appliquer aux compétitions de sport amateur à partir du 31.05.2021, règlement COVID situation spéciale, version du 26 mai 2021.

Avec la pré-inscription et l'organisation des sessions pour chaque concours, nous nous conformons à ces exigences.

La compétition n'est pas ouverte au public.

Nos 7 principes (issus du règlement BAG et du concept de protection de la fédération équestre) :

1. Seulement sans symptôme à la compétition.

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer à l'événement et ne sont pas autorisées à entrer dans la zone de compétition.

2. Garder la distance - masques de protection

Une distance minimale de 1,5 m doit être respectée pendant toutes les activités (arrivée, temps d'attente, compétition elle-même, après la compétition et retour).

Les poignées de main, les high-fives ou autres contacts physiques similaires sont à éviter.

Les masques sont obligatoires pour les accompagnateurs et les aides dans tous les endroits où la distance ne peut être respectée.

Les athlètes ne sont pas tenus de porter des masques de protection.

3. Le respect des règles d'hygiène du BAG :

Désinfectez vos mains avant et après la compétition. Veuillez apporter votre propre matériel de protection.

Le club fournit des désinfectants aux points névralgiques.
(restauration, inscription, pose de matériel, chariots de jury).

Désinfection : Les objets utilisés pendant la compétition et qui doivent être partagés par différentes personnes seront soigneusement désinfectés après chaque session. C'est le chef placeur de matériaux qui en est responsable.

Les désinfectants seront contrôlés et rechargés régulièrement.

4. Concurrence dans les groupes permanents - taille des groupes

Les groupes permanents doivent être maintenus tout au long de l'activité sportive et ne doivent pas se mélanger avec d'autres groupes.

En principe, une session comprend un maximum de 30 personnes.

L'ensemble du concours comprend différentes sessions, qui se déroulent en série, c'est-à-dire l'une après l'autre.

Il n'y aura pas de mélange des différents participants des différentes sessions, ni avant ni après les compétitions.

5. Liste de présence - recueillir les contacts

Les participants (athlètes, aides, accompagnateurs) s'inscrivent à l'avance. Chaque club est responsable de sa liste de présence et remet la liste mise à jour au club le jour de la compétition. La liste comprend le nom, le prénom et le numéro de téléphone portable des participants.

Ces listes seront conservées pendant 14 jours et ensuite

Informations :

Des panneaux d'information à jour concernant les règles d'hygiène et la distance à parcourir seront affichés bien en vue sur le site de la compétition.

6. Représentant corona de l'événement

A la demande des autorités sanitaires, l'organisateur doit être en mesure d'identifier les personnes présentes. Pour la recherche de contacts éventuels (recherche de contacts), on utilise les listes d'inscription et de départ. Le représentant Corona du club est nommé.

OK-chief : Adrian van der Floe, Tel 076 564 99 30, adrian.vanderfloe@gmail.com

7. Buffet

Les règles d'espacement seront respectées.

Nettoyage : La zone de contact et la surface seront régulièrement désinfectées.

La nourriture sera servie de manière à ce qu'elle ne soit servie qu'une seule fois par personne.

La restauration a lieu à l'extérieur.

Les tables peuvent accueillir un maximum de six personnes.

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

Bätterkinden, 07.06.2021